

---

DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le : 20 septembre 2019
TITRE :	Évaluation du rendement des membres du personnel CSPNE	Révisée le :

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

L'évaluation du rendement des membres du personnel vise d'abord et avant tout à assurer un rendement optimal de la part des employées et des employés. Elle permet aussi de valider et d'améliorer les compétences professionnelles des membres du personnel dans le but de les outiller adéquatement afin qu'ils puissent relever les défis qui les attendent dans l'accomplissement de leurs responsabilités quotidiennes et à plus long terme.

Le Conseil entend s'assurer que l'évaluation du rendement des membres du personnel est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'éducation*, les *Règlements* et aux lignes directrices du ministère de l'Éducation et ce, dans le respect des dispositions des conventions collectives qui s'appliquent.

## POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) met en place pour les membres de son personnel de soutien syndiqué un processus d'évaluation du rendement qui permet de valoriser la contribution du membre, d'encourager l'excellence, de renforcer ses points forts, de suivre l'évolution des objectifs convenus, de mesurer rapidement les écarts entre les attentes et les performance, et de prévoir promptement les ajustements appropriés en identifiant, le cas échéant, les besoins de formation.